

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024



PONT SAINT MARTIN



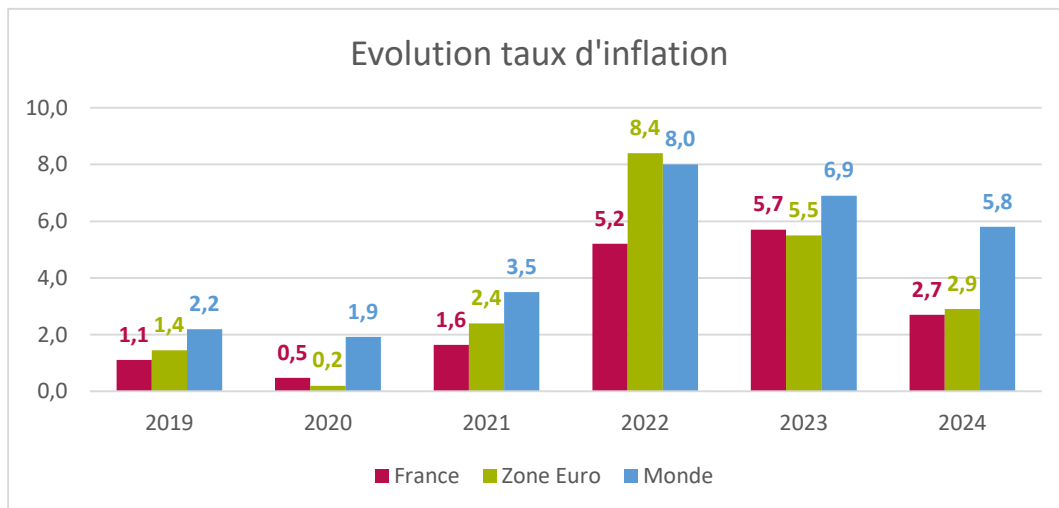
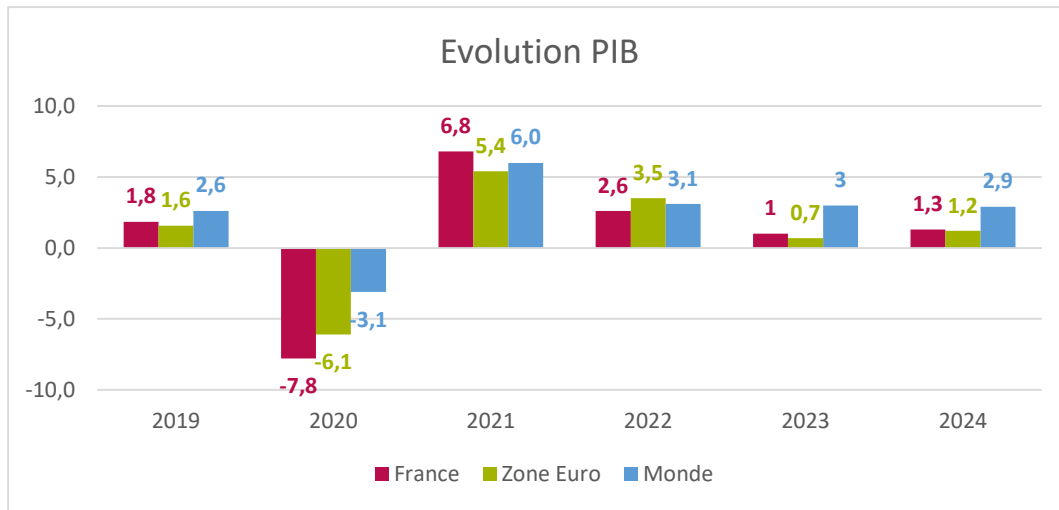
Débat et rapport d'orientation budgétaire

- ▶ Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants.
- ▶ Il a pour vocation de donner au conseil municipal, à l'appui d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB), les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.
- ▶ Le DOB doit être tenu dans un délai de 10 semaines maximum précédant l'examen du budget, et ne pas avoir lieu lors de la même séance que celle concernant le vote du budget.

Contexte macro-économique

Contexte macro-économique

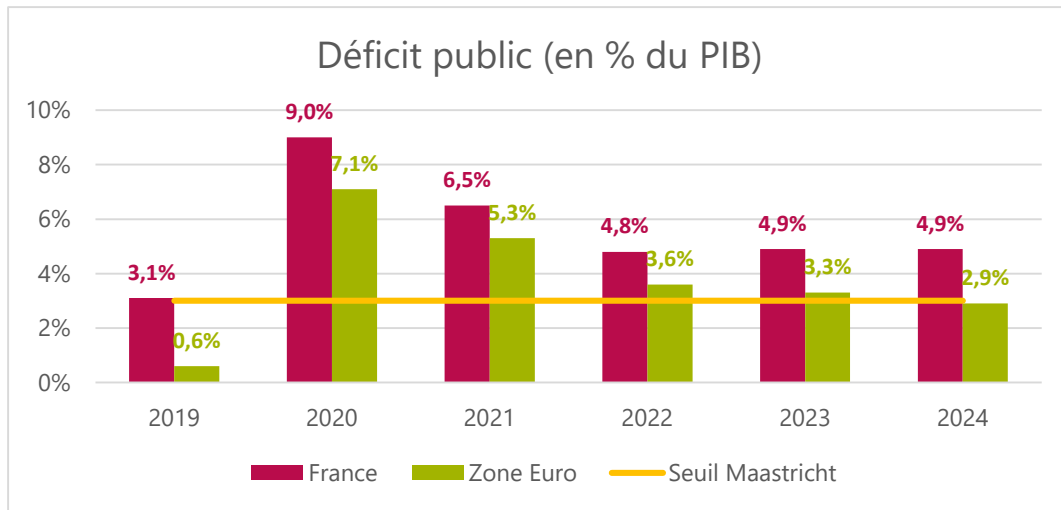
Croissance et inflation



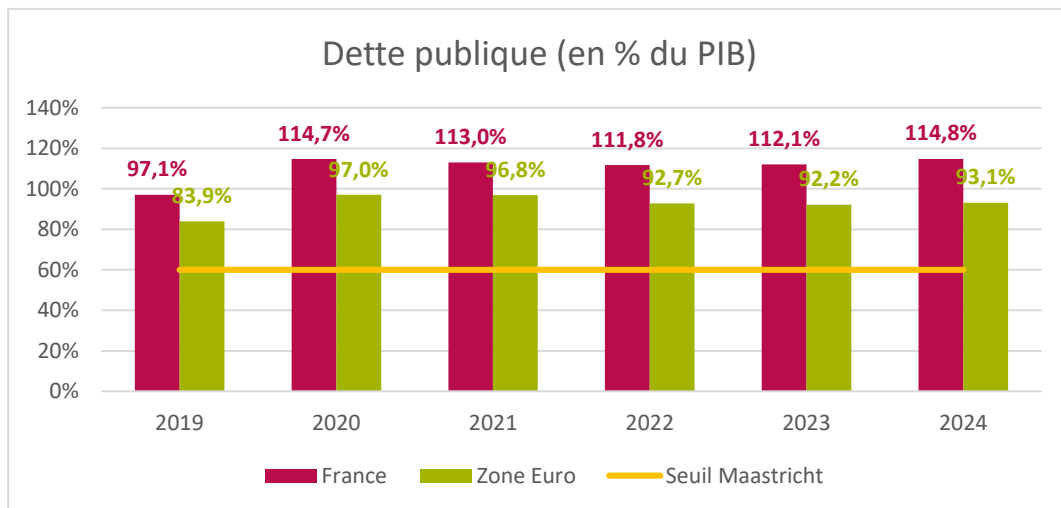
- ▶ La crise sanitaire de 2020 a stoppé l'économie mondiale, plus particulièrement celle des pays développés (-7,8% en France, -6,1% en zone euro).
- ▶ Pour favoriser une reprise rapide, plusieurs mesures ont été prises : programmes de relance, politiques de soutien des ménages et entreprises, injections massives de liquidités par les banques centrales.
- ▶ Si cela a permis dès 2021 un rattrapage de la croissance perdue en 2020 (+6,8% en France, +5,4% en zone euro), cela a aussi eu pour effet de créer des « goulets d'étranglement » dans plusieurs secteurs économiques (demande supérieure à l'offre), entraînant une forte pression à la hausse sur les prix avant même la guerre en Ukraine.
- ▶ Cette dernière a eu un effet amplificateur sur ce phénomène en y ajoutant une forte volatilité sur le prix des énergies, déjà en forte hausse en 2021 avant le conflit, et atteignant des niveaux parfois records en 2022. S'y est ajouté en 2023 le phénomène de « greedflation », consistant pour les entreprises de tirer profit du contexte inflationniste pour augmenter leurs marges.
- ▶ **L'année 2024 augure une croissance peu dynamique en France et en zone euro (respectivement +1,3% et +1,2% selon l'OCDE), enrayée par une inflation encore forte mais qui devrait toutefois refluer sous l'effet des politiques monétaires. L'évolution de ces dernières, sous l'égide de la BCE, sera déterminante pour ne pas entraver toute possibilité de reprise économique.**

Contexte macro-économique

Dette et déficit publics



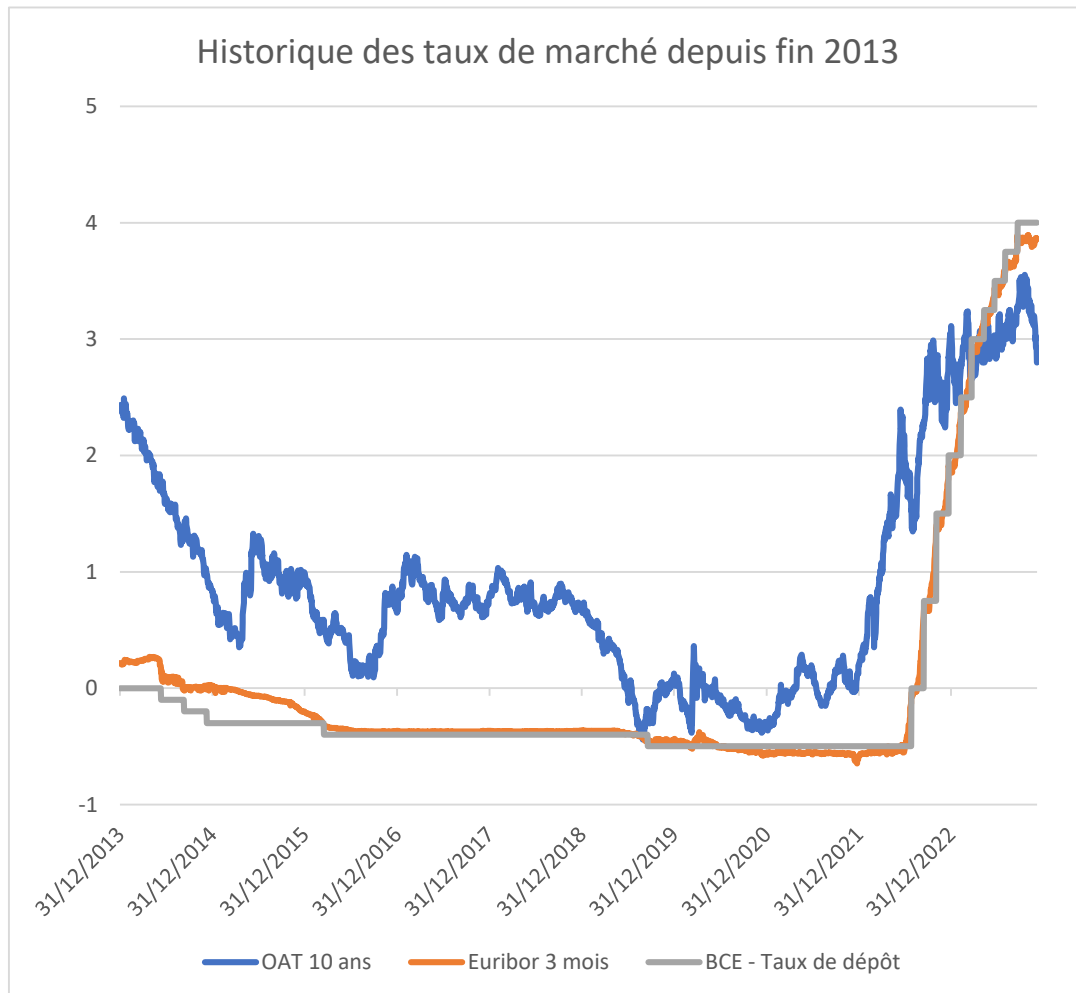
► Les mesures de soutien du pouvoir d'achat et de relance budgétaire, mis en place en 2020 pour amortir les effets de la crise sanitaire puis à partir de 2021 pour limiter l'impact de la hausse des prix, ont eu pour effet d'augmenter significativement la dette et le déficit publics qui se trouvaient déjà en situation dégradée en 2019.



► Bien que stabilisés, les niveaux de dette et déficit publics demeurent nettement supérieurs aux seuils européens de Maastricht.

Contexte macro-économique

Taux de marché



Source : Banque de France

- ▶ Afin de lutter contre l'inflation, la Banque centrale européenne a significativement réhaussé ses taux directeurs à partir de 2022 au même titre que la majorité des banques centrales mondiales, la hausse des taux ayant pour effet de diminuer la demande sur les marchés.
- ▶ Cette hausse a mis fin à la période historique de taux négatifs qui avait débuté en 2015 dans un objectif de redynamisation de l'économie pour éviter la récession.
- ▶ Les taux court et long termes ont ainsi augmenté parfois jusqu'à 4 points entre 2022 et 2023.
- ▶ Depuis fin 2022, la courbe des taux s'est inversée, les taux courts termes étant supérieurs aux taux long termes. Cette inversion, généralement annonciatrice d'une récession à venir, pourrait cette fois s'expliquer par l'intensité des politiques monétaires générant une distorsion des taux.

Contexte macro-économique

Loi de finances 2024 et Loi de Programmation 2023-2027

► Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 :

- disparation progressive des mesures exceptionnelles mise en place depuis la crise sanitaire
- instauration d'un objectif non-contraignant d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	+4,8%	+2,0%	+1,5%	+1,3%	+1,3%

Source : Finance Active

► Loi de finances 2024 :

- les dotations de fonctionnement aux collectivités continuent d'augmenter mais moins rapidement que l'inflation
- le fonds vert passe de 2 milliards d'euros en 2023 à 2,5 milliards en 2024, tandis que les enveloppes DETR-DSIL seront davantage affectées au financement des projets concourant à la transition écologique
- après 7,1% en 2023, les bases fiscales foncières progressent de 3,9% en 2024, conséquence de l'indexation de ces bases sur l'inflation

Prévision d'atterrissage 2023 (CA prévisionnel)

Prévision d'atterrissage 2023

Résultat 2023 section fonctionnement

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Recettes 2023} \\ \hline 8\,954\,782,83\ \text{€} \\ \hline \end{array} \quad - \quad \begin{array}{|c|} \hline \text{Dépenses 2023} \\ \hline 7\,515\,779,60\ \text{€} \\ \hline \end{array} \quad = \quad \begin{array}{|c|} \hline \text{Résultat 2023} \\ \hline 1\,439\,003,23\ \text{€} \\ \hline \end{array}$$

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Résultat 2023} \\ \hline 1\,439\,003,23\ \text{€} \\ \hline \end{array} \quad + \quad \begin{array}{|c|} \hline \text{Report 2022} \\ \hline 3\,361\,989,02\ \text{€} \\ \hline \end{array} \quad = \quad \begin{array}{|c|} \hline \text{Résultat fonctionnement} \\ \hline 4\,948\,735,98\ \text{€} \\ \hline \end{array}$$

Résultat 2023 section investissement

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Recettes 2023} \\ \hline 1\,948\,699,66\ \text{€} \\ \hline \end{array} \quad - \quad \begin{array}{|c|} \hline \text{Dépenses 2023} \\ \hline 3\,379\,299,05\ \text{€} \\ \hline \end{array} \quad = \quad \begin{array}{|c|} \hline \text{Résultat 2023} \\ \hline -1\,430\,599,39\ \text{€} \\ \hline \end{array}$$

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Résultat 2023} \\ \hline -1\,430\,599,39\ \text{€} \\ \hline \end{array} \quad + \quad \begin{array}{|c|} \hline \text{Report 2022} \\ \hline 455\,827,34\ \text{€} \\ \hline \end{array} \quad = \quad \begin{array}{|c|} \hline \text{Résultat investissement} \\ \hline -974\,772,05\ \text{€} \\ \hline \end{array}$$

Résultat global 2023

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Résultat fonct.} \\ \hline 4\,948\,735,98\ \text{€} \\ \hline \end{array} \quad + \quad \begin{array}{|c|} \hline \text{Report invest.} \\ \hline -974\,772,05\ \text{€} \\ \hline \end{array} \quad = \quad \begin{array}{|c|} \hline \text{Résultat global 2023} \\ \hline 3\,973\,963,93\ \text{€} \\ \hline \end{array}$$

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Résultat global 2023} \\ \hline 3\,973\,963,93\ \text{€} \\ \hline \end{array}$$

Résultat correspondant à 11 mois et 19 jours de charges de personnel

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Restes à réaliser 2023} \\ \hline \text{(Dépenses)} \\ \hline 1\,524\,595,50\ \text{€} \\ \hline \end{array}$$



$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Restes à réaliser 2023} \\ \hline \text{(Recettes)} \\ \hline 578\,029,29\ \text{€} \\ \hline \end{array}$$



$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Résultat global dont RAR} \\ \hline \text{2023} \\ \hline 3\,027\,397,72\ \text{€} \\ \hline \end{array}$$

Résultat correspondant à 8 mois et 26 jours de charges de personnel

Recommandation :

Il est recommandé de disposer d'entre zéro et deux mois de charges de personnel

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

	Réalisé 2019 (CA)	Réalisé 2020 (CA)	Réalisé 2021 (CA)	Réalisé 2022 (CA)	BP 2023	Réalisé 2023 (CA anticipé)	BP 2024	Evolution 2022/2023	Evolution 2023/2024
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 592 716	1 511 804	1 691 261	2 015 578	2 353 634	2 253 543	2 385 436	11,8%	5,9%
Chapitre 012 - Charges de personnel	3 040 617	2 998 260	3 319 270	3 623 494	4 300 000	4 157 612	4 576 800	14,7%	10,1%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	14 163	0	64 654	74 934	90 000	80 141	90 000	6,9%	12,3%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	343 624	369 139	371 655	424 578	496 040	452 928	476 600	6,7%	5,2%
Chapitre 66 - Charges financières	150 238	139 868	133 757	121 747	121 000	119 447	120 000	-1,9%	0,5%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors 67)	5 141 358	5 019 071	5 580 597	6 260 331	7 360 674	7 063 671	7 648 836	12,8%	8,3%
Chapitre 67 - Charges spécifiques	0	1 271	172	0	10 000	43	10 000	-	23368,7%
Total dépenses réelles de fonctionnement	5 141 358	5 020 342	5 580 769	6 260 331	7 370 674	7 063 713	7 658 836	12,8%	8,4%

► Orientations budgétaires 2024 :

- **charges à caractère général (chapitre 011)** : ces dépenses (fluides, énergie, entretiens et réparations, fournitures...) sont directement exposées à l'évolution de l'inflation et au fonctionnement des bâtiments et services à l'issue des projets d'investissement ;
- **charges de personnel (chapitre 012)** : cf. page suivante ;
- **atténuations de produits (chapitre 014)** : ce poste intègre uniquement le règlement de la pénalité SRU (pas de sur-pénalité pour 2024) ;
- **charges de gestion courante (chapitre 65)** : ce poste devrait progresser selon le niveau de subvention accordé aux associations ainsi qu'en fonction de la contribution obligatoire calculée au bénéfice de l'école privée (à partir des dépenses de l'école publique) ;
- **charges financières (chapitre 66)** : sans nouvel emprunt, ce poste a vocation à diminuer en 2024.

Malgré l'impact de l'inflation constatée depuis l'issue de la crise sanitaire et la croissance des besoins alimentée par le dynamisme démographique, la collectivité s'engage en 2024 à poursuivre les actions permettant de limiter la dégradation de sa capacité d'autofinancement : remise en concurrence de prestataires historiques, harmonisation des commandes de fournitures administratives et frais généraux, optimisation du taux de couverture des contrats d'assurance, réexamen des contrats de prestations et abonnements divers, réadaptation des abonnements téléphoniques et internet aux nouveaux modes de consommation, etc.

Au-delà des travaux menés sur les postes de dépenses, cette démarche s'accomplira également par une optimisation des recettes, notamment à travers une analyse des tarifs des services.



Sources d'évolution des charges de personnel

- ▶ La forte croissance attendue en 2024 sur les charges de personnel est liée aux effets en année pleine des décisions prises en 2023, auxquelles s'ajoutent les mesures attendues en 2024, détaillées ci-dessous.
- ▶ Effet en année pleine des mesures prises en 2023 :
 - mesures décidées à l'échelon national : dégel de la valeur du point d'indice (+1,5% en juillet 2023), augmentation du SMIC (+1,81% en janvier, puis +2,2% en mai), attribution de points d'indice majoré supplémentaires pour les catégories de rémunération situées juste au-dessus du SMIC
 - refonte du RIFSEEP (régime indemnitaire des agents)
- ▶ Sources d'évolutions en 2024 :
 - mesures décidées à l'échelon national : augmentation de l'indice majoré de 5 points, augmentation du SMIC de 1,1%, augmentation de la cotisation CNRACL de 1 point, mise à jour des taux de cotisation (URSSAF, CDG, ...)
 - avancements d'échelon et de grade
 - rémunération des agents recenseurs + 0,5 ETP animateur non pourvu en 2023
 - postes supplémentaires : 1 responsable solidarité, 1 technicien voirie, 2,7 ETP animateur, 0,8 ETP ATSEM, 0,7 ETP entretien, BPJEPS sur 1 mois (période estivale), augmentation vacation des animateurs

Recettes de fonctionnement

	Réalisé 2019 (CA)	Réalisé 2020 (CA)	Réalisé 2021 (CA)	Réalisé 2022 (CA)	BP 2023	Réalisé 2023 (CA anticipé)	BP 2024	Evolution 2022/2023	Evolution 2023/2024
Chapitre 013 - Atténuations de charges	38 534	43 248	25 726	33 914	30 000	72 192	90 000	112,9%	24,7%
Chapitre 70 - Produits des services	704 027	560 277	819 779	912 302	1 029 400	1 033 358	1 026 900	13,3%	-0,6%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	4 507 838	4 616 121	5 032 560	5 325 814	5 644 666	5 535 879	5 868 990	3,9%	6,0%
Chapitre 74 - Dotations et participations	1 453 693	1 532 165	1 303 690	1 711 963	1 557 500	1 744 764	1 761 865	1,9%	1,0%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	47 761	42 239	50 011	70 104	179 450	165 675	112 000	136,3%	-32,4%
Chapitre 76 - Produits financiers	2	2	2	2	0	12	2	454,0%	-83,1%
Recettes réelles de fonctionnement (hors 77)	6 751 856	6 794 052	7 231 767	8 054 099	8 441 016	8 551 878	8 859 757	6,2%	3,6%
Chapitre 77 - Produits spécifiques	92 474	62 599	85 908	178 176	10 000	402 904	10 000	126,1%	-97,5%
Total recettes réelles de fonctionnement	6 844 330	6 856 652	7 317 676	8 232 274	8 451 016	8 954 783	8 869 757	8,8%	-0,9%

► Orientations budgétaires 2024 :

- **produits des services (chapitre 70)** : estimation prudente du produit issu de la facturation des services proposés par la commune (petite enfance, enfance-jeunesse, médiathèque, ...) qui pourrait évoluer à la hausse sous l'effet d'une augmentation de la fréquentation et/ou d'une revalorisation de certains tarifs ;
- **impôts et taxes (chapitre 73)** : le produit fiscal bénéficie toujours en 2024 de l'augmentation forfaitaire annuelle des bases fiscales, ainsi que de l'intégration de nouvelles bases liées à la dynamique démographique ; une hausse de 3,19% des taux est également envisagée pour palier à l'augmentation des dépenses de fonctionnement ainsi qu'au tarissement de certaines recettes (ex : droits de mutation à titres onéreux)
- **dotations et participations (chapitre 74)** : les dotations versées par l'Etat devraient continuer à croître sous l'effet notamment de la croissance démographique de la commune, de même que les participations versées par la CAF pour le financement des services enfance-jeunesse ;
- **autres produits de gestion courante (chapitre 75)** : intégration de la revalorisation annuelle des loyers.

Fiscalité directe (1/2)

	2021	2022	2023	2024
Taxe sur foncier bâti	2 527 079	2 778 708	3 002 360	3 311 907
Taxe sur foncier non-bâti	101 380	109 089	115 815	124 170
TH sur résidences secondaires	25 003	22 945	24 574	26 347
Compensation réforme TH	1 053 099	1 114 980	1 222 037	1 306 358
Compensations foncières	32 718	34 596	46 796	48 621
Total	3 739 279	4 060 318	4 411 582	4 817 403

- ▶ Chaque année, l'ensemble des produits fiscaux listés ci-dessus bénéficie du **coefficient de revalorisation forfaitaire des bases** constaté en loi de finances et calculé sur la base de l'inflation constatée sur l'année précédente ; après 7,1% en 2023, il devrait être de **3,9%** en 2024.
- ▶ Pour 2024, une hausse proportionnelle des taux (foncier bâti, foncier non-bâti et TH sur les résidences secondaires) de 3,19% est envisagée. Elle correspond à une hausse de 1,5 point du taux de la taxe sur le foncier bâti.
- ▶ Dans la construction du budget 2024, une dynamique des bases de +3% est également ajoutée sur la taxe sur le foncier bâti et la compensation de la réforme de la taxe d'habitation ; cette dernière bénéficie toujours d'une compensation à l'euro près tenant compte de la dynamique des bases.

Fiscalité directe (2/2)

Données 2022	Population
Pont-Saint-Martin	6 557
Bouguenais	20 208
Geneston	3 725
La Chevrolière	5 870
La Limouzinière	2 497
Le Bignon	3 978
Les Sorinières	8 897
Montbert	3 246
Rezé	43 710
Saint-Aignan-Grandlieu	4 014
Saint-Colomban	3 492
Saint-Lumine-de-Coutais	2 268
Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	9 270

Taxe sur le foncier bâti	
Taux	Produit moyen par hab.
47,00%	424 €
35,60%	514 €
32,77%	283 €
36,00%	395 €
32,88%	215 €
31,50%	435 €
39,96%	488 €
38,50%	284 €
43,29%	504 €
38,72%	722 €
34,41%	192 €
34,44%	171 €
41,28%	317 €

Taxe sur le foncier non bâti	
Taux	Produit moyen par hab.
83,44%	17 €
83,43%	8 €
55,30%	6 €
53,07%	16 €
52,36%	39 €
40,00%	14 €
65,02%	8 €
51,17%	23 €
58,52%	3 €
62,06%	11 €
57,56%	32 €
62,62%	19 €
66,91%	27 €

- ▶ Cette comparaison avec les communes limitrophes de Pont-Saint-Martin et celles membres de Grand-Lieu Communauté permet de montrer que malgré l'affichage des taux fiscaux les plus élevés du territoire, la commune ne prélève pas le produit fiscal par habitant le plus important ; le produit fiscal par habitant est même inférieur à la moyenne pondérée du panel de comparaison en ce qui concerne la taxe foncière sur le foncier bâti.
- ▶ Cette différence s'explique a priori par une différence de valorisation des bases fiscales. Ainsi, à caractéristiques équivalentes, la base fiscale d'un bien immobilier est par exemple supérieure au Bignon qu'à Pont-Saint-Martin, d'où un produit fiscal par habitant plus élevé malgré un taux significativement plus faible.
- ▶ Cette tendance se confirme lorsque la comparaison est réalisée avec la strate démographique de la commune : 509 € par hab. sur le foncier bâti.

N.B. : ces données n'intègrent pas le produit historique de taxe d'habitation auquel n'est plus assujéti le contribuable local mais qui est compensé par le contribuable national

Dotations de l'Etat

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire	565 368	578 079	592 938	618 659	638 926	655 000
Dotation de solidarité rurale	224 081	265 594	188 948	324 136	354 999	364 000
Dotation nationale de péréquation	124 680	122 491	122 353	131 189	133 537	133 000
Total	914 129	966 164	904 239	1 073 984	1 127 462	1 152 000

- ▶ **Dotation forfaitaire** : la commune continuera en 2024 à bénéficier de la hausse de la population à partir de laquelle la dynamique de la dotation forfaitaire est calculée.
- ▶ **Dotation de solidarité rurale** : la commune s'est éloignée en 2024 du seuil d'inéligibilité à la fraction cible de la DSR (>10 000), passant du rang 9 182 en 2022 au rang 9 106 en 2023 ; toute chose égale par ailleurs, elle peut donc s'attendre à conserver son éligibilité en 2024. Cette dotation augmente sous l'effet de l'abondements national voté chaque année en loi de finances.
- ▶ **Dotation nationale de péréquation** : la méthode de calcul de cette dotation peut conduire à de fortes variations d'une année à l'autre ; par défaut, la stabilité est retenue.

Relations financières avec Grand Lieu Communauté

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Attribution de compensation	233 641	233 641	233 641	233 641	233 641	233 641
Dotations de solidarité communautaire	331 796	331 796	372 432	377 687	387 835	398 426
FPIC	143 592	151 610	158 424	168 174	165 594	165 000
Total recettes	709 029	717 047	764 497	779 502	787 070	797 067
Reversement taxe d'aménagement	-	31 624	28 705	50 704	15 621	20 927
Total dépenses	-	31 624	28 705	50 704	15 621	20 927
Solde	709 029	685 423	735 792	728 798	771 449	776 140

- ▶ **Attribution de compensation** : ce montant correspond à l'origine aux recettes de fiscalité économique perçues sur le territoire de la commune et transféré de droit à l'intercommunalité (CVAE, CFE, IFER) ; il diminue au gré des charges transférées par la commune à l'intercommunalité lors des transferts de compétence.
- ▶ **Dotations de solidarité communautaire** : instrument de redistribution permettant de corriger les inégalités de charges et de ressources internes au territoire intercommunal, sur la base de critères librement déterminés.
- ▶ **FPIC** : fonds national de redistribution des richesses fiscales dont Grand Lieu Communauté est bénéficiaire ; chaque commune du territoire bénéficie d'une redistribution d'une fraction du FPIC alloué à l'intercommunalité, dont le montant est calculé selon le poids fiscal.
- ▶ **Taxe d'aménagement** : la commune reverse chaque année 90% de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités, en application du pacte financier et fiscal.

Autres produits

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe additionnelle aux droits de mutation	364 123	300 004	437 322	381 352	298 700	275 000
Taxe aménagement	441 803	270 911	276 341	254 260	241 763	225 000
Taxe sur les pylônes	7 284	7 629	7 803	8 007	8 007	8 000
Loyers	33 172	38 519	39 614	51 259	75 187	75 000
Redevances d'occupation du domaine pub.	32 995	35 123	37 310	40 086	52 546	50 000

- ▶ Les prévisions 2024 par rapport à la réalisation 2023 sont l'expression d'une relative prudence quant à l'estimation de ces recettes dans un contexte économique fragilisé par la forte inflation observée depuis la sortie de la crise sanitaire et la politique monétaire toujours restrictive de la BCE.

Capacité d'autofinancement (1/2)

	Réalisé 2019 (CA)	Réalisé 2020 (CA)	Réalisé 2021 (CA)	Réalisé 2022 (CA)	BP 2023	Réalisé 2023 (CA anticipé)	BP 2024
Dépenses réelles de fonctionnement (hors opé. except.)	5 141 358	5 019 071	5 580 597	6 260 331	7 360 674	7 063 671	7 648 836
Recettes réelles de fonctionnement (hors opé. except.)	6 751 856	6 794 052	7 231 767	8 054 099	8 441 016	8 551 878	8 869 684
CAF brute	1 610 498	1 774 982	1 651 171	1 793 768	1 080 342	1 488 208	1 220 848
Remboursement du capital de la dette (RK)	231 590	235 005	231 086	187 212	195 000	193 262	200 000
CAF nette	1 378 908	1 539 977	1 420 085	1 606 555	885 342	1 294 946	1 020 848
Taux CAF brute	23,9%	26,1%	22,8%	22,3%	12,8%	17,4%	13,8%
Taux CAF nette	20,4%	22,7%	19,6%	19,9%	10,5%	15,1%	11,5%

Moyenne nationale 2022

15,1%

8,0%

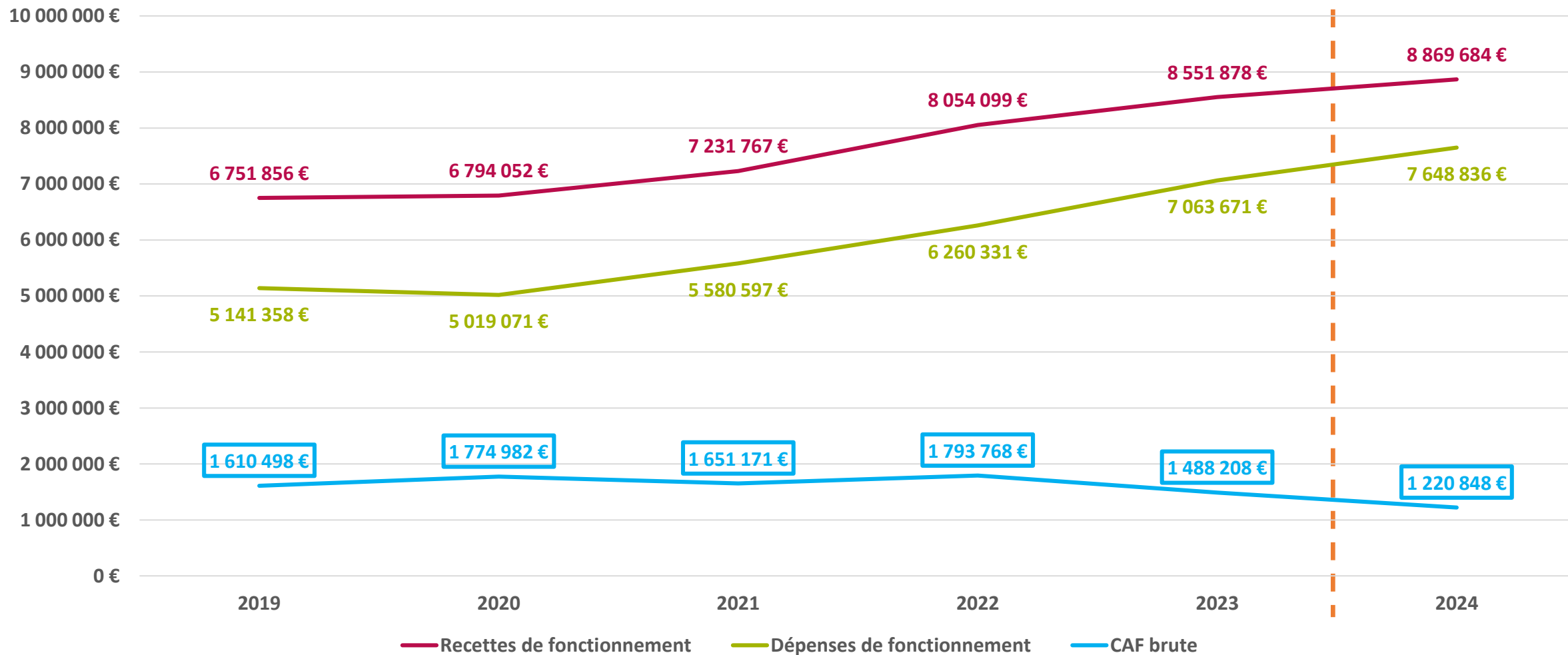
Seuil d'alerte

10,0%

5,0%

- ▶ La capacité d'autofinancement est un des principaux révélateurs de la situation financière de la collectivité.
- ▶ La CAF brute correspond à l'autofinancement généré par la commune à partir de son fonctionnement courant, et qu'elle alloue à sa section d'investissement pour financer le remboursement annuel de la dette, les travaux, les acquisitions, etc.
- ▶ La CAF nette correspond à l'autofinancement restant après le remboursement annuel de la dette.

Capacité d'autofinancement (2/2)



Section d'investissement

Investissement (1/2)

Libellé	Budget 2024
AFFAIRES GENERALES	19 000
INFORMATIQUE	130 000
ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS	66 980
URBANISME	655 029
VOIRIE	3 295 500
BATIMENTS - ENTRETIEN	443 350
ENFANCE - JEUNESSE	56 640
PETITE ENFANCE	3 000
COMMUNICATION	14 000
EVENEMENTIEL - CULTURE	15 600
HALTE NATURE	400
MEDIATHEQUE	3 800
SPORT	353 400
TOTAL	5 056 699

► **Total dépenses d'investissement (hors dette) réalisées sur les années précédentes :**

- 2014 : 1 638 132 €
- 2015 : 1 209 868 €
- 2016 : 1 101 745 €
- 2017 : 1 486 869 €
- 2018 : 3 674 956 €
- 2019 : 6 827 697 €
- 2020 : 3 539 478 €
- 2021 : 2 854 602 €
- 2022 : 2 206 820 €
- 2023 : 2 573 131 €

→ *Moyenne annuelle : 2 711 330 €*

+ 1 524 596 € de RAR 2023 en dépenses, soit un total à réaliser en 2024 de **6 581 294 €** (hors remboursement de la dette)

Investissement (2/2)

► Principaux projets sur le mandat en cours :

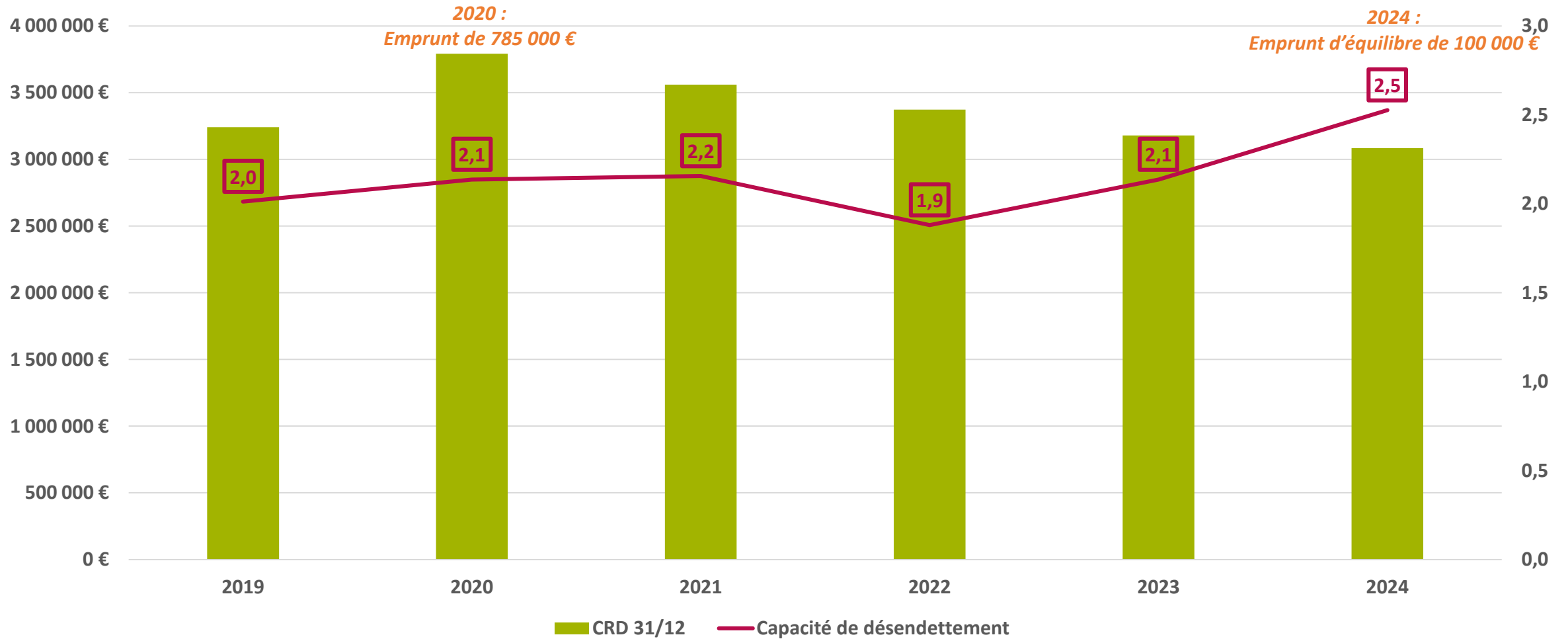
- Nouveau pôle enfance-jeunesse
- Nouveau pôle petite enfance
- Extension restaurant scolaire
- Aménagement foncier et logement social : rue de Nantes, rue du Vignoble, rue Maurice Utrillo, rue des Fossés
- Voirie : aménagement village de la Bénetière, rue de l'Ouche Cartière et du Grand Moulin, aménagement chemin de la Verdure, aménagement voiries de La Champsiome, aménagement rue des Sables
- Continuités douces

Indicateurs d'endettement (1/2)

	Réalisé 2019 (CA)	Réalisé 2020 (CA)	Réalisé 2021 (CA)	Réalisé 2022 (CA)	BP 2023	Réalisé 2023 (CA anticipé)	BP 2024		
CRD 31/12	3 241 336	3 791 331	3 560 245	3 373 033	3 178 033	3 179 771	3 084 151	Moyenne nationale 2022	Seuil d'alerte
Capacité de désendettement	2,0	2,1	2,2	1,9	2,9	2,1	2,5	4,9	12
Taux d'endettement	48%	56%	49%	42%	38%	37%	35%	74%	100%

- ▶ La commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2023.
- ▶ L'équilibrage du budget 2024 nécessite la souscription de **100 k€ d'emprunts**. Ce montant tient compte de **578 k€** de RAR en recettes correspondant à des subventions notifiées à la collectivité, de **575 k€** de recettes prévisionnelles de taxe d'aménagement et de FCTVA, et de **350 k€** de produits de cessions. Ne sont toutefois pas considérées d'éventuelles nouvelles subventions obtenues par la commune dans le cadre de ses projets d'investissement.
- ▶ L'inscription au budget de 100 k€ d'emprunts, conjuguée à la diminution anticipée de la capacité d'autofinancement de la commune, entraînent une légère augmentation des ratios d'endettement qui demeurent toutefois inférieurs aux moyennes nationales.

Indicateurs d'endettement (2/2)



Synthèse ROB 2024

Synthèse

- ▶ La baisse de l'autofinancement observée sur 2023 devrait se confirmer en 2024, en lien avec la forte progression des dépenses de fonctionnement (estimation à +8,3% pour 2024) supérieure à celle des recettes (+3,6%)
- ▶ Pour autant, la commune conserve une bonne situation financière fin 2023 puisqu'elle affiche toujours des indicateurs financiers (autofinancement et endettement) mieux positionnés que les moyennes nationales, et surtout éloignés des seuils d'alerte.
- ▶ Elle lui permet d'envisager plus de 6,5 M€ de dépenses d'investissement en 2024, dont 5 M€ de projets nouveaux et 1,5 M€ correspondant à des engagements pris en 2023.
- ▶ Les projections financières réalisées à l'échelle du mandat en cours permettent à la collectivité de connaître ses marges de manœuvre et de veiller à la préservation de ses indicateurs financiers, dans l'objectif de réaliser ses principaux projets : nouveaux pôles enfance-jeunesse et petite enfance, extension restaurant scolaire, logement social, travaux de voirie, continuités douces.